



Documents de travail sur les votations du 25 septembre 2022

## Votation relative au référendum sur la loi « AVS 21 » et sur l'arrêté fédéral prévoyant le financement additionnel de l'AVS par le biais d'un relèvement de la TVA

<https://www.bk.admin.ch/ch/d/pore/rf/cr/2018/20180093.html>

### État de situation initial

Depuis 2014, le financement de l'AVS se détériore à vue d'œil. Les recettes ne suffisent plus à financer les rentes en cours. Or, le système de répartition implique un équilibre entre les recettes et les dépenses. Cette situation va encore s'aggraver avec le départ à la retraite de la génération du baby-boom. De 2017 à 2019, les comptes de l'AVS se sont soldés par un résultat de répartition négatif d'environ 1 milliard de francs. Ce déficit a pu être partiellement compensé par des revenus de placement en 2017 et 2019. Grâce au projet fiscal (RFFA), des moyens supplémentaires ont été mis à la disposition de l'AVS, de sorte que le résultat de répartition global est à nouveau positif depuis 2020. De nouveaux calculs financiers montrent que la situation financière de l'AVS est moins grave que ce que l'on ne craignait. Néanmoins, une lacune de financement se dessine à partir de 2025. En 2030, le déficit annuel devrait être d'environ 3 milliards de francs par an.

Si la révision de l'AVS (AVS 21) ainsi que le financement supplémentaire par l'augmentation de la TVA sont acceptés par le peuple, le déficit de répartition se réduirait à environ 800 millions de francs par an en 2030.

### Contenu des projets

Le 25 septembre, deux projets seront soumis au vote. D'une part, la TVA doit être augmentée en faveur de l'AVS. Le taux normal passerait à 8.1% (+0.4%), le taux spécial à 3.8% (+0.1%) et le taux réduit à 2.6% (+0.1%). Cela devrait permettre de générer des recettes supplémentaires pour l'AVS d'environ 1.4 milliard de francs par an. D'autre part, l'âge de référence pour le versement des rentes AVS serait uniformisé à 65 ans. Afin que les femmes proches de la retraite ne soient pas confrontées à un changement de situation juste avant d'atteindre l'âge de la retraite, des mesures compensatoires sont proposées pour neuf classes d'âge de femmes concernées par le changement à court terme. Les femmes concernées bénéficieraient d'une combinaison d'une anticipation facilitée de la retraite et d'un supplément linéaire de l'AVS en cas de retraite ordinaire. Le supplément s'élève à 160 francs par mois pour un revenu jusqu'à 57'360 francs, à 100 francs par mois pour un revenu jusqu'à 71'700 francs et à 50 francs par mois à partir d'un revenu de 71'701 francs. Si les femmes nées entre 1960 et 1968 travaillent à l'avenir jusqu'à 65 ans, elles recevront une pension plus élevée que si elles travaillaient aujourd'hui jusqu'à 64 ans.

En outre, le droit à une retraite flexible entre 63 et 70 ans est assoupli.

### Recommandations

Le Conseil national (125:67) et le Conseil des États (31:12) ont accepté la révision de l'AVS. Le financement supplémentaire par l'augmentation de la TVA a également été approuvé par le Conseil national (126:40) et le Conseil des États (43:0). Les deux objets ont été liés et n'entreront en vigueur que si les deux sujets sont acceptés par le peuple et par les cantons (pour l'augmentation de la TVA).

## Arguments

<b>Pour</b> <a href="#">2x Oui à l'AVS le 25 septembre !</a>	<b>Contre</b> <a href="#">Non à AVS 21</a>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Une AVS solidaire pour tous</b> L'AVS est notre œuvre sociale la plus importante en Suisse. Pour qu'il en soit toujours ainsi, nous devons rendre notre AVS plus stable. Si nous n'y parvenons pas, il nous manquera plus de 26 milliards de francs d'ici à 2030.</li> <li>• <b>Une AVS solidaire pour les femmes</b> L'AVS doit être renforcée avant tout pour les femmes. C'est pourquoi toutes les femmes qui prendront leur retraite dans les neuf prochaines années recevront plus d'AVS qu'aujourd'hui. Ce sont surtout les femmes ayant des bas salaires qui en profiteront. Grâce à la flexibilisation de l'âge de la retraite, toutes les femmes ont en outre la possibilité de prendre leur retraite à 64 ans.</li> <li>• <b>La différenciation de l'âge de la retraite n'est plus d'actualité.</b> Lors de l'introduction de l'AVS, en 1948, l'âge de la retraite était fixé à 65 ans pour les femmes et pour les hommes. Ce sont essentiellement les hommes qui ont abaissé deux fois l'âge de la retraite des femmes. En 2022, il n'y a plus d'arguments valables pour justifier un âge de la retraite plus bas pour les femmes.</li> <li>• <b>Les motifs d'une rente plus basse sont à chercher dans le 2<sup>e</sup> pilier.</b> Si les femmes reçoivent des rentes plus basses que les hommes, c'est avant tout à cause des rentes des caisses de pension (2<sup>e</sup> pilier). À la suite du relèvement de l'âge de la retraite, les femmes cotiseront à l'avenir un an de plus à la</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Une réduction unilatérale des rentes pour les femmes</b> Aujourd'hui, les femmes reçoivent un tiers de rente en moins que les hommes. Or, avec AVS 21, 7 milliards seront économisés sur leur dos au cours de la prochaine décennie. Par rapport à aujourd'hui, elles doivent s'attendre à une perte de rente d'environ 1'200 francs, pour autant qu'elles puissent travailler jusqu'à 65 ans.</li> <li>• <b>La réalité du marché du travail</b> Un an avant l'âge de la retraite actuellement en vigueur, seule la moitié des hommes et des femmes exerce encore une activité professionnelle. Leurs perspectives sur le marché du travail sont mauvaises, car peu d'employeurs donnent une chance aux demandeurs d'emploi âgés. Le relèvement de l'âge de la retraite poussera davantage de personnes vers le chômage de longue durée ou vers l'aide sociale.</li> <li>• <b>Payer plus, recevoir moins</b> Les prix et les primes d'assurance maladie augmentent et mettent le pouvoir d'achat sous pression. Mais avec AVS 21, la TVA sera également augmentée. Cela signifie que nous paierons tous plus, alors que l'AVS sera réduite ! Dans un pays où les entreprises font des profits records et où la Banque nationale accumule les bénéfices, il existe de meilleures possibilités de financer de bonnes rentes AVS pour tous.</li> <li>• <b>Une AVS solide et fiable</b></li> </ul>

caisse de pension et augmenteront donc également leur rente.

- **L'espérance de vie ne cesse d'augmenter.**

En 1948, l'espérance de vie à 65 ans était de 12.4 ans pour les hommes et de 14.0 ans pour les femmes.

Aujourd'hui, on estime qu'elle est respectivement de 20.2 et 23.0 ans.

Actuellement, les femmes prennent leur retraite plus tôt, mais meurent presque trois ans plus tard que les hommes

En faisant les comptes, on constate que l'AVS est solide et fiable. Pour 92 % des salariés, il vaut la peine d'avoir une AVS forte. Seuls les 8 % des travailleurs les mieux rémunérés paieraient plus qu'elles ne recevront. L'AVS n'a pas de dettes et est dans les chiffres noirs. Les pronostics les plus pessimistes ne se sont jamais réalisés grâce à l'évolution économique positive du pays.

- **Empêcher la hausse de l'âge de la retraite à 67 ans**

Si AVS 21 est acceptée, l'âge de la retraite à 67 ans est préprogrammé pour tous.